

Tableau synthétique de l'expertise amiante du bâtiment en utilisation normale 2

CF: 1045

Nom de l'établissement : Fourrière cantonale des chiens

Adresse de l'établissement: Chemin de la Fourrière 11/ Collex

Date dernière mise à jour: 17.04.2021

Etage	Lieu / Local	Description du matériau ou de l'élément	Délai d'assainissement préconisé <sup>2</sup>	Remarque
toiture	bât. cages chiens	ondulées fibrociment	moyen terme	MCA par défaut
RC	parc extérieur arrière	plaques + ondulées fibrociment	moyen terme	MCA par défaut
RC	parc extérieur gauche	plaques + ondulées fibrociment	moyen terme	MCA par défaut
toiture	bât. intermédiaire y.c. terrasse	ondulées fibrociment	moyen terme	MCA par défaut
toiture	bât. intermédiaire abri	ondulées fibrociment	moyen terme	MCA par défaut
RC	bât. intermédiaire abri	cartons	court terme	selon analyse laboratoire
toiture	bât. intermédiaire atelier	ondulées fibrociment	moyen terme	MCA par défaut
SS	villa cave	plaque fibrociment dos porte	long terme	MCA par défaut
-	extérieur jardin barbecue	ondulées fibrociment	moyen terme	MCA par défaut
-	extérieur parc promenade box bois	ondulées fibrociment	moyen terme	MCA par défaut
-	extérieur parc promenade couvert	ondulées fibrociment	moyen terme	MCA par défaut
-	porta cabines bleues entrée 1-2	ondulées fibrociment	moyen terme	MCA par défaut

En cas de travaux une expertise complémentaire appelée diagnostic "Avant-travaux" est nécessaire.

<sup>2</sup> Le délai préconisé par l'expert est calculé selon les critères établis par l'autorité de l'Etat (STEB). En l'absence de travaux, des mesures de la qualité de l'air sont régulièrement réalisées pour garantir l'absence de fibres d'amiante dans l'air. Les travaux de désamiantage seront réalisés en cas de modification du bâtiment ou à échéance du délai.